



Indemnisation cp non pris suite longue maladie

Par **chp1956**, le **08/02/2008** à **17:24**

Bonjour,

Je suis en longue maladie depuis plus de 1 an, et je n'ai pas pris mes congés annuels depuis 1 an, fin je serais toujours en arret et je me retrouve avec 40 de congès annuels.

Puis je demander à mon employeur de me les payer, et si oui est il dans ses droits ?

En étant noté sur ma fiche de paye je pense ne pas les avoir perdu.

En vous remerciant pour votre réponse

cordialement .